

CHARTRE CHAUVE-SOURIS

NOS COMMERÇANT.ES PRÉSERVENT LA NUIT

EN SIGNANT LA CHARTRE CHAUVE-SOURIS, J'AGIS POUR



PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ

Les enseignes lumineuses, vitrines éclairées et écrans vidéo participent grandement à la **pollution lumineuse**, dont l'impact sur la **biodiversité nocturne** est considérable (perturbation des cycles naturels, des déplacements et de la reproduction des espèces, de la pollinisation de la flore...).

Il y a un **pic d'activité** de la faune en début de soirée, d'où l'enjeu de limiter au maximum la pollution lumineuse dans les premières heures après le coucher du soleil.



RÉDUIRE LE GASPILLAGE ÉNERGÉTIQUE

Depuis leur fabrication jusqu'à leur utilisation, les **écrans numériques** sont très **énergivores**. 1 panneau numérique de 2m² consomme 7 000 kWh, soit autant qu'un foyer de 3 personnes.

La consommation d'énergie liée à l'éclairage des vitrines et enseignes la nuit **n'est pas indispensable** pour faire fonctionner les commerces, et relève alors du gaspillage d'électricité.



LUTTER CONTRE DES PROBLÈMES DE SANTÉ PUBLIQUE

Un ensemble de travaux scientifiques alertent sur les **risques liés à l'exposition aux écrans**, notamment concernant la **santé des enfants** : impact sur le développement cognitif, perturbation du sommeil... tandis que le déploiement des écrans dans les vitrines des commerces tend actuellement à les banaliser.

La nuit les publicités lumineuses sont considérées comme **agressives** pour les yeux des habitants ; elles peuvent **impacter le sommeil, la santé, et provoquer des accidents**.



M'AFFIRMER DANS UNE DÉMARCHE ÉTHIQUE

En agissant pour la préservation de la nuit, qui est une ressource naturelle nécessaire au vivant, je montre que je suis soucieux de **l'environnement**.

En affirmant une plus grande **sobriété publicitaire**, je prends en compte l'avis des citoyens de la Métropole de Lyon qui se sont exprimés à 92% défavorables à l'arrivée des écrans numériques publicitaires. Sans écran publicitaire, je participe à la revalorisation du **commerce local**.

EN SIGNANT LA CHARTRE CHAUVE-SOURIS, JE M'ENGAGE À

1 – ÉTEINDRE AUX HORAIRES DE FERMETURE DE MON COMMERCE : MES VITRINES, MES ENSEIGNES ET MON LOCAL DANS SA TOTALITÉ

2 – NE PAS INSTALLER D'ÉCRAN VIDÉO PUBLICITAIRE DANS MES VITRINES

SIGNER LA CHARTRE CHAUVE-SOURIS C'EST AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT,
LA BIODIVERSITÉ, LA SOBRIÉTÉ PUBLICITAIRE ET L'ÉCONOMIE LOCALE
DE LA MÉTROPOLE DE LYON.

